

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

sur la détermination Nuria Gorrite sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin (09_INT_221_2)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le Conseil d'Etat est invité, pour donner une réponse complète aux interpellations, à communiquer au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, les conclusions du groupe de travail interdépartemental, annoncé dans sa réponse, mandaté pour élaborer des propositions de développement de places d'accueil pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise, tenant tout particulièrement compte des services décentralisés.

Morges, le 16 mars 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Comme indiqué dans la réponse aux interpellations (09_INT_180) Nicole Jufer Tissot et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles sont les initiatives qu'il entend mettre en œuvre pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat qui doivent faire garder leur(s) enfant(s) et (09_INT_221) Nuria Gorrite concernant la fermeture de la Nursery de Marcelin, dès lors que l'Administration cantonale vaudoise emploie près de 27'000 personnes, il est difficilement envisageable d'assurer à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés une place pour leur(s) enfant(s) dans une garderie de l'ACV. C'est également la conclusion à laquelle est arrivé le groupe de travail interdépartemental mis en place à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 12 août 2009, pour élaborer des propositions de développement de places d'accueil pour le personnel de l'ACV.

Le Conseil d'Etat a ainsi privilégié une action consistant à soutenir le développement d'une offre d'accueil sur l'ensemble du territoire du canton, accessible à la population et partant aux enfants de ses collaboratrices et collaborateurs. Il a par ailleurs continué de proposer des places d'accueil dans ses deux centres de vie enfantine situés à Lausanne (offre de 132 places). Ces deux centres de vie enfantine, rattachés au secrétariat général du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines depuis 2016, sont placés depuis le 1er mars 2024 sous la responsabilité de la Direction générale des ressources humaines (DGRH).

Pour soutenir le développement de l'offre d'accueil de jour pour l'ensemble de la population, le Conseil d'Etat a considérablement renforcé depuis 2012 son financement au secteur de l'accueil de jour des enfants. On peut rappeler ici que ce financement, conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) s'effectue sous la forme d'une contribution annuelle à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), qui subventionne à son tour les structures d'accueil par l'intermédiaire de réseaux d'accueil de jour des enfants.

Depuis 2018, la contribution de l'Etat à la FAJE est fixée de manière dynamique, de sorte à soutenir la croissance de l'offre : conformément à l'article 45 al. 1 LAJE, la contribution de l'Etat est annuellement fixée à 25% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil collectif et des coordinatrices de l'accueil familial de jour rattachées à un réseau d'accueil de jour reconnu. Conformément à l'article 45 al.2 LAJE, la contribution de l'Etat comprend sa contribution ordinaire, sa contribution en sa qualité d'employeur et sa contribution pour l'aide au démarrage.

Ainsi la contribution de l'Etat à la FAJE est passée de CHF 15,20 millions de francs en 2011 (source rapport évaluation de la mise en œuvre de la LAJE) à un montant de CHF 98,52 millions inscrits au budget 2024 (soit CHF 90,88 millions de contribution ordinaire, CHF 5,24 million en qualité d'employeur, CHF 2.40 millions pour l'aide au démarrage).

Par cet accroissement très conséquent de son financement, l'Etat a soutenu les importants efforts déployés par les réseaux d'accueil de jour, et notamment par les communes. De fait, en 2022, 23 434 places à plein temps en accueil collectif dans le canton de Vaud, dont 20'209 subventionnées sont proposées aux familles vaudoises, soit plus du double qu'en 2011. Entre 2012 et 2022, si l'offre en accueil collectif préscolaire a augmenté de 3'785 places à plein temps, c'est surtout l'accueil collectif parascolaire qui s'est développé avec 6'978 nouvelles places d'accueil créées entre 2012 et 2022'. Cette offre d'accueil bénéficie aux collaborateurs et collaboratrices de l'ACV habitant dans le canton, comme à l'ensemble de la population vaudoise.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 décembre 2024.	
La présidente :	Le chancelier :
C. Luisier Brodard	M. Staffoni

2

¹ Source : Statistique Vaud